

PLAFONDS DE RESSOURCES

(à comparer avec le revenu fiscal de référence 2006 de la famille)

applicables pour l'évaluation du critère "boursier" en vue d'une dérogation d'affectation en collège à la rentrée 2008

Nombre d'enfants à charge (a)	Plafond annuel (en euros) (b)
1 enfant	12 869
2 enfants	15 839
3 enfants	18 809
4 enfants	21 779
5 enfants	24 749
par enfant supplémentaire	2 970

(a) : total du nombre d'enfants mineurs ou infirmes et majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2006.

(b) : le plafond annuel est à rapprocher du revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt sur le revenu 2006.

NB : les montants, ci-dessus, ont été majorés pour tenir compte de l'incidence de la réforme de l'impôt sur le revenu applicable à compter de l'imposition des revenus 2006 (intégration de l'abattement de 20% dans le barème de l'impôt sur le revenu).